

# COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département  
du Bas-Rhin

----

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de  
Saverne

----

date convocation : 13 octobre 2015  
transmise le : 13 octobre 2015

-----

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 13  
Conseillers présents : 11  
Conseillers représentés : 1

-----

### Séance du : 28 octobre 2015

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

#### Membres présents :

M. SCHOTTER, M. AMANN, Mme MULLER, M. FAVIER, adjoints  
M. LORENTZ, M. LEHMANN, M. SCHNITZLER, M. WICKER,  
Mme MARTINS, M. LANG

Membres absents excusés : Mmes MOREL, WENDLING représentée par  
Mme MARTINS

A été désignée comme secrétaire de séance : Mme MULLER

En introduction, M. le Maire informe les membres du conseil municipal que :

- Mesdames Joëlle HEILIG et Elisabeth KLEIN, conseillères municipales, ont démissionné du conseil municipal par lettres en date du 17 septembre 2015. Il en a été immédiatement fait transmission à M. le Sous-Préfet de Saverne. Le conseil municipal, en prend acte.
- Participation à la réunion des trois jeunes membres du Conseil Communautaire des Jeunes (CCJ), représentant la commune au sein de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland. Il s'agit d'Océane Schnitzler, Romane Favier, Lisa Lehmann, élus mineurs pour une durée de 2 ans ½, la limite d'âge étant 18 ans.

M. le Maire leur donne la parole aux fins de présentation.

L'élu « référent » désigné est : Christine MULLER, adjointe au maire.

### 1) Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 7 septembre 2015.

### 2) Ouverture de crédit - reversement trop perçu TLE 2012

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'au titre de la taxe locale d'équipement de 2012, la commune a perçu un montant de 6.811 € représentant la taxe d'urbanisme pour un permis de construire. Ce permis a été retiré par le pétitionnaire. Par conséquent, la taxe a fait l'objet d'un dégrèvement par les services fiscaux et la commune doit procéder à la restitution de cette somme indûment perçue.

En l'absence de fonds au compte 10223 TLE en dépenses d'investissement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la décision modificative pour l'ouverture de crédits au budget 2015, comme suit :

- Dépenses Investissement : c/10223 + 6.811 €
- Recettes Investissement : c/10226 + 6.811 €

en vue du reversement par mandat administratif de cette somme à la Direction Générale des Finances Publiques.

### **3) Contrat de fourniture d'énergie électrique - consultation**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne, la commune a procédé à une consultation pour la fourniture en électricité et son acheminement sur le réseau ainsi que les services associés en vue de pourvoir aux besoins en électricité des sites/points de livraison (site/point de livraison BT (basse tension) et de puissance souscrite > 36 kVa (« tarif jaune »).

La date de début d'exécution est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2015 et la durée du marché est de 3 ans ferme.

L'acheminement de l'électricité sur le réseau, résultant de l'application du tarif d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (TURPE) ne rentre pas dans le champ de la mise en concurrence.

Le délai de dépôt des offres est fixé au mardi 3 novembre 2015 à 17 heures. L'analyse et le choix des offres seront présentés au prochain conseil municipal.

### **4) Rapports annuels 2014 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement**

Conformément à la réglementation et après présentation des rapports 2014, Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, approuve les rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

### **5) Pôle bilingue : création d'un grand RPI**

Un groupe de travail composé de 4 élus, 4 parents d'élèves et des 3 directeurs d'école a été constitué en vue de l'étude de faisabilité du futur RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des 3 écoles de Willgottheim-Woellenheim, Neugartheim-Ittlenheim et de Schnersheim-Avenheim-Kleinfrankenheim.

Ce nouveau RPI permettra d'obtenir l'ouverture de classes bilingues dès la rentrée de septembre 2016. Un sondage effectué au printemps 2015 a montré que 50 % des enfants concernés (classes de maternelles) sont intéressés par l'enseignement bilingue allemand-français.

Les premières réunions en présence de Mme Bastien, Inspectrice de l'Education Nationale, ont permis d'aboutir à un consensus concernant les nouveaux horaires de classe pour la rentrée prochaine.

Ces horaires seront présentés et soumis au vote du Conseil d'Ecole des RPI existants. Une réunion publique d'information sur l'enseignement bilingue est prévue début janvier à la salle communale de Neugartheim-Ittlenheim. Les inscriptions en section bilingue suivront (information via l'école ou la mairie pour les enfants non scolarisés).

Le conseil municipal en prend acte et délibérera après le conseil d'école qui se réunira le 5 novembre prochain.

### **6) Situation des chantiers en cours : Voirie et travaux à l'étang**

Voirie rue de l'église à Ittlenheim : reprise enrobé rouge reste à réaliser

Signalisation : rendez-vous sur les lieux concernés avec l'entreprise

Travaux à l'étang : ont démarré début octobre et sont achevés.

### **7) URBANISME :**

- Information : le 17/09/2015 dépôt en mairie d'un recours gracieux contre le permis de construire un poulailler Schliffer Olivier.
- Liste des demandes d'autorisations en cours.
- PLUi : information suite à la dernière réunion à la Communauté de Communes

### **8) DIVERS**

La séance est levée à 23 heures.